

Assemblée générale de copropriétaire

Par **Dominique Soichez**, le **14/07/2012** à **18:56**

Bonjour,

Je suis syndic d'une petite copropriété.

J'ai besoin de savoir si l'un des copropriétaires, par ailleurs majoritaire, peut se faire assister, lors d'une assemblée générale, d'un conseil de son choix, et dans quelles conditions d'acceptation par les autres copropriétaires ?

Ce conseil peut il être un membre de la famille du copropriétaire concerné ?

Merci d'avance des réponses apportées.